

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 16 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 avril à 08h30, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA après convocation légale, sous la présidence de M. Robert NEBON, Président

Etaient présents : Claude NEBON, Rémi QUEYREL, René EYMERY, Jean Pierre MARTIN, Nathalie BAILLE, Jérôme AMOURIQ, Christel GAGLIARDO, Gaël PASCAL, Jean François TOURRES, Jérôme VALLANTIN,

Etaient absents et excusés : Joël REYNIER (suppléant), Robert BONNENFANT (Suppléant),

Assistaient sans voix délibérante : De TRUCHIS Vincent (Directeur), CHAIX Richard (Responsable Administratif et Financier),

Secrétaire de séance : Jean François TOURRES,

Objet : Vote d'une Décision Modificative n° 1 au budget 2025.

Monsieur le Président informe le syndicat de la nécessité d'ajuster le budget 2025 par le vote d'une Décision Modificative n° 1.

Cette DM n° 1 ajuste les postes ci-dessous et prend en compte le remboursement d'un trop perçu de subvention à rembourser à l'Agence de l'Eau relatif aux études Châtelar Tranche 3 (Opération 28) pour 24 943 €.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
023 – Virement à la section d'investissement	24 943 €	
TOTAL	24 943 €	
Investissement	Dépenses	Recettes
1328 – Autres subventions d'équip. Non transf	24 943 €	
021 – Virement de la section de fonctionnement		24 943 €
TOTAL	24 943 €	24 943 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat accepte à l'unanimité des membres présents :

- Valide la décision modificative n° 1 qui ajuste les postes budgétaires comme ci-dessus.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance
Jean François TOURRES



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président
Robert NEBON

